



Le Retraité Agricole

N° 38 - DÉCEMBRE 2023

A.N.R.A.F. - Association Nationale des Retraités Agricoles de France
Président : Roger Tréneule - 380, route d'Avitus - 24440 St-Avit-Sénieur

L'édito du président

Avec la proposition de loi Chassaigne 3



Le combat continue pour des retraites dignes

En 2023, le débat conflictuel sur la réforme des retraites n'a pas permis d'aborder comme prévu, au Parlement et au Sénat, le problème des retraites agricoles. De ce fait, le député André CHASSAIGNE devrait déposer dès le printemps prochain devant l'Assemblée Nationale, une nouvelle proposition de loi appelée loi CHASSAIGNE 3.

Comme évoquées lors de notre dernier congrès national à CONDOM, les mesures de cette proposition de loi sont l'émanation des revendications de l'ANRAF, et doit corriger les anomalies constatées dans les deux précédentes lois CHASSAIGNE 1 et 2. En effet, si ces dernières sont une première prise de conscience des politiques, nous devons aller beaucoup plus loin dans nos revendications concernant les trop faibles retraites des femmes.

Après discussion avec André CHASSAIGNE, nous devons encore nous entretenir pour mettre définitivement au point cette loi, qui doit avoir comme objectif :

- Obtenir la parité pour les agricultrices si méritantes, et reconnaître une fois pour toutes



qu'elles ont autant travaillé que leur mari,

- Supprimer la mesure d'écrêtement injuste appliquée aux chefs d'exploitations, afin que tous bénéficient d'une retraite agricole minimum à 85 % du SMIC.
- Rehausser le plafond trop faible et particulièrement pénalisant qui concerne le calcul de la pension de réversion des veuves.
- Exiger l'alignement de la retraite complémentaire des aides familiaux et conjoints, avec celles des chefs d'exploitations, financé par des points gratuits, comme en 2003 (loi PEIRO).

À l'époque, la retraite complémentaire fut accordée aux chefs d'exploitations sans qu'ils n'aient jamais cotisé. L'ANRAF considère qu'aujourd'hui, 20 ans

après, les conjoints et aides familiaux qui sont surtout des femmes, doivent impérativement bénéficier d'une revalorisation égale à celle des chefs d'exploitations.

- Exiger que, comme pour les chefs d'exploitations, la pension de réversion des aides familiaux et des conjoints n'entre pas dans le revenu pour le calcul des revalorisations.
- Demander que la bonification pour enfants soit également exclue du revenu, privant ainsi ces retraités d'augmentations.
- Exiger l'égalité de traitement des retraités d'avant 1997 et ceux d'après 1997, en supprimant les 32,5 années de cotisations exigées comme non-salariés.
- Demander une retraite minimum indexée à 100 % du SMIC net. →



La réforme des retraites appliquée le 1^{er} septembre 2023, revalorise les pensions minimales du régime général et du régime agricole (augmentation du seuil minimum de pension de 100 euros indexé sur le SMIC), y compris pour les retraités actuels.

Pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), le seuil de récupération sur succession est relevé de 39 000 à 100 000 €.

Par ailleurs, les agriculteurs partis à la retraite à temps plein au titre d'une inaptitude et ou de leur âge, seront désormais éligibles à la garantie différentielle, c'est-à-dire à l'augmentation.

Malgré ces petites avancées, notre combat doit se poursuivre avec la même vigueur en faveur de ces oubliées de la protection sociale agricole que sont les agricultrices, dont les retraites sont encore indignes par rapport au travail accompli dans les fermes.

Je souhaite que cette proposition de loi permette enfin, que la protection sociale agricole atteigne le niveau de protection du régime général, surtout pour les agricultrices.

C'est sur cet espoir que je vous présente à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, mes Meilleurs Vœux de Santé et de Bonheur pour 2024.

Vive l'ANRAF !

Difficultés financières des EHPAD

Les difficultés financières des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes posent la question de leur financement et de leur coût, pour ceux qui y sont accueillis.

Selon une étude d'Uni santé, on comptait en 2021, en France métropolitaine, 7 353 établissements d'hébergement pour personnes âgées. Ces derniers disposaient au total de près de 595 000 lits et accueilleraient donc individuellement 81 personnes en moyenne au 1^{er} mars 2022.

Mieux prendre en charge nos aînés en établissement est un impératif, aujourd'hui et demain, garantir pleinement un droit élémentaire incontournable, le droit à la dignité et à la sérénité dans les derniers temps de l'existence.

Abolir les inégalités de traitement.

Il est impératif d'encadrer les restes à charge et d'éviter que certains de nos concitoyens modestes « dont nous faisons partie » se voient contraints à une assignation à résidence subie, et non choisie, faute de moyens financiers. Le niveau de revenus d'une personne âgée ne doit jamais la condamner à l'indignité.

Seuls 24 % des résidents peuvent couvrir leurs frais de séjours via leurs revenus courants. La retraite moyenne est d'environ 1 500 euros par mois "exit les retraités agricoles" quand le

reste à charge en EHPAD est autour de 1 300 à 2 300 euros.

Les aides ne soutiennent pas les plus pauvres.

L'APA (Allocation Personnalisée pour l'Autonomie) en établissement varie peu selon les revenus, donnant à penser que les départements ne retiennent dans leur très grande majorité, au mieux, que le degré de dépendance pour fixer les tarifs. Des personnes qui n'ont pas besoin de l'aide en bénéficient donc, avec le même montant que les personnes âgées les plus en difficulté.

De plus, le fait que les personnes résidentes en EHPAD bénéficient d'une réduction d'impôt, et non d'un crédit d'impôt, avantage les foyers soumis à l'impôt sur le revenu. Pour les autres, c'est comme si l'avantage n'existait pas. Et enfin, l'aide sociale qui apporte un soutien aux plus pauvres est peu utilisée. Beaucoup n'y recourent pas, car elle est assortie de conditions de récupération auprès des proches et sur la succession.

Il est donc possible, en établissement comme à domicile, de demander à chacun de contribuer selon ses moyens et d'être soutenu selon ces besoins.

Bernard PIS



24440 Saint-Avit-Sénieur. Directeur de publication : Roger Tréneule
Réalisation : Serp - BP 70165 - 7, rue du Jardin Public - 24007 Périgueux cedex

Imprimerie : GDS IMPRIMEURS - Limoges

Tirage : 12 978 exemplaires

C.P. en cours - N° Siret : 450 964 51500016

Ce journal est ouvert aux seuls adhérents de l'ANRAF dans le cadre exclusif de l'objet de cette association.
Leur libre expression y est respectée et entraîne la responsabilité personnelle des auteurs et signataires des articles.

Toute reproduction intégrale ou partielle est interdite sans l'accord écrit des auteurs (photos et textes).



ANRAF (Association Nationale des Retraités Agricoles de France)

Congrès national

9 juin à Condom (Gers)

C'est en présence des parlementaires du Gers, les députés CAZENEUVE et TAUPIAC, les sénateurs DUFFOURG et MONTAUGÉ, que 500 retraités agricoles venant des régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire ont participé à ce 28^e congrès national très réussi dans ce beau département du Gers, pays des célèbres mousquetaires.

Après l'ouverture de ce congrès par Roger TRÉNEULE, président de l'ANRAF, les mots d'accueil et de présentation de son département par Bernard PIS, président de l'AICRA du Gers, le discours de bienvenue dans sa ville par la représentante de monsieur le maire de Condom, la partie réglementaire commença par la lecture des rapports.

Tout d'abord, le rapport financier présenté par la trésorière Claudette CAILLOT, contrôlé par les vérificateurs aux comptes, fut adopté à l'unanimité.

Ensuite, le rapport de la commission féminine présenté par sa présidente Andrée GUILLOU, le rapport d'activité du secrétaire général Michel SABIN et le rapport moral du président Roger TRÉNEULE furent aussi adoptés à l'unanimité.

L'absence remarquée de la MSA n'a pas permis de répondre à certaines questions, et notamment à celle de sa-



Parlementaires et élus entourant les responsables de l'ANRAF.

voir pourquoi les revalorisations ne sont pas encore toutes réglées, alors que les décrets d'application datent du 1^{er} novembre 2021 et du 1^{er} janvier 2022.

Le président Roger TRÉNEULE a fortement regretté le report de la proposition de loi CHASSAIGNE 3, mais avec le conflit sur la réforme des retraites qui a monopolisé l'activité de l'Assemblée Nationale, cette proposition de loi n'avait aucune chance d'aboutir.

Parmi les quelques questions et propositions de la salle, l'idée d'une manifestation nationale a été lancée afin de mieux faire connaître et appuyer nos revendications. Nous devons aussi repréciser nos demandes à nos parlementaires et surtout à André CHASSAIGNE que nous devons rencontrer à nouveau, avant le dépôt de sa nouvelle

proposition dite "loi CHASSAIGNE 3". Après les interventions des syndicats agricoles, la Confédération Paysanne, la Coordination Rurale et le MODEF, Michel SABIN, secrétaire général procéda à la lecture de la motion qui elle aussi, fut votée à l'unanimité.

Enfin, les parlementaires présents s'exprimèrent en apportant leur soutien total à notre combat et c'est sur l'intervention du député TAUPIAC que se clôtura ce congrès 2023. Rendez-vous est pris pour le prochain congrès national qui aura lieu le vendredi 7 juin 2024 et qui se déroulera à Bourbon-l'Archambault dans le département de l'Allier.

Roger TRÉNEULE,
président de l'ANRAF

GERS

Quelques mots de la Commission féminine

Lors de la tenue de notre assemblée générale le 3 novembre dernier à Aignan, au cœur de l'Armagnac, à la tribune, parmi les personnalités, avaient pris place trois épouses d'agriculteurs, engagées depuis longtemps à défendre leur statut de retraitées. Ces femmes qui n'ont même pas la reconnaissance de la Nation, refusent d'être les laissées pour compte et exigent la

parité des retraites agricoles pour les aides familiaux et conjoints, principalement des agricultrices, avec celles des chefs d'exploitations. Elles ont demandé aux députés et sénateurs présents, d'être soutenues lors de la présentation de la loi Chassaigine 3 au printemps prochain. Elles n'ont pas manqué de rappeler aux autorités, les difficultés que rencontrent les retri-

tés face à la disparition des services de santé et du service public, entre autres. Ces dernières les ont assurées de leur appui. Après quelques prises de parole venant de la salle, cette séance s'est clôturée sous les signes de l'amitié et de la convivialité.

La responsable,
Paulette GANGI

GERS

« Décrocher la sangsue »

Commandée bien avant la pandémie de la Covid, en 2017, votée dans l'hémicycle par nos représentants nationaux unanimes, cette étape de la revalorisation des pensions, les retraités agricoles ont dû attendre quelque cinq longues années ! Ils ont dû patienter jusqu'au début 2022 pour obtenir « en urgence » les 85 % du SMIC. Hélas oubliées, les conjointes n'ont pas été « soignées »... Les chefs-conjoints avaient été traités en 2002 (patienté pendant 1 an et demi) pour obtenir les 75 % du SMIC, c'est-à-dire, il y a 20 ans ! Depuis, un énorme abandon par nos « *soignants gouvernementaux* » successifs, négligents, oubliant de nous « *administrer une 2^e dose de SMIC* ». Quelle inconscience, quel mépris, laissant ainsi s'aggraver notre état financier, mental et physique.

Enfin, en 2023, on nous a « *perfusés* » un sang nouveau... 85 % du SMIC totalisant environ 980 à 1 000 euros par mois. Nous sommes à la fois heureux et insatisfaits, car si le coût élevé de l'inflation permet à l'État de récupérer d'énormes sommes de TVA, cette dernière étant proportionnelle à plus de 6 à 15 % d'inflation sur le hors taxe..., par contre, chez les retraités agricoles, le coût de l'inflation (carburants, chauffage, réparations, électricité, alimentation, etc...) nous a mangés, absorbés « *telle une sangsue* » comme si nous étions revenus à la case départ, sensiblement à 800 euros par mois. Ceci étant l'ensemble de la situation des retraités, à notre avis.

À cela vient s'ajouter un fait nouveau pour notre association : le progrès apporté par internet et son utilisation concernant les 75-80 ans ! Rappelons



Hubert Labenelle.

qu'à ce jour, 13 millions de Français n'ont pas accès à internet... À nos âges, hélas, nous avons perdu des neurones pour nous adapter, suivre le rythme rapide de l'ensemble de la société des jeunes ou des moins jeunes ou d'organismes professionnels. On nous a laissés au bord du chemin !

En nous privant trop souvent d'informations que nous recevions jusqu'alors par courrier classique sur des relevés papiers, tels que relevés bancaires, remboursements de la MSA, assurances, déclarations de revenus, relevés de pensions ou autres. Nous avons vu également la suppression récente des tickets de caisse : comment pourrions-nous vérifier nos dépenses et nos comptes bancaires demain ? Nous n'avons plus guère de services de proximité, ce qui occasionne un nombre plus important de déplacements, parfois à plus de 30 km du domicile ! Ce qui ne rend pas non plus les choses aisées quand on ne peut plus conduire...

Pour le maintien à domicile, comment pourrions-nous ajouter, aux dépenses de nos maigres retraites, 2 heures au

minimum pour rétribuer une aide permettant de s'approvisionner en grande surface ? Ce à quoi, à nos âges avancés, on doit parfois rajouter 2 heures d'aide ménagère...

Surviennent également le souci et la pénibilité de la préparation des repas. Quant au portage des repas, dont la qualité des menus serait à revoir, ils sont encore souvent peu satisfaisants.

Enfin, nous souhaiterions que le médecin puisse venir à domicile comme par le passé. Espérons que l'association des retraités agricoles puisse nous aider à solutionner ces nouveaux problèmes ainsi que nos gouvernants, sans oublier la pénurie de certains médicaments !

Nos parents n'ont connu ni ces désagréments, ni un exode rural aussi massif. En ce temps-là, nous étions là ou à proximité pour les approvisionner ou les faire manger, les transporter en voiture, ce qui leur permettait de conserver un minimum de confort et de qualité de vie, tel que coiffeur, loisirs, restaurant, médecin, spécialistes médicaux et autres, etc.

Hubert LABENELLE, l'un des fondateurs et responsables de l'AICRA 32 depuis février 1996.

Historique de cette association du GERS : 1^{er} président : Valmont PIS. À la création, les administrateurs sont sollicités dans les organismes existants tels qu'administrateurs de coopératives, de Groupama, de MSA, de syndicalistes (25 à 26). Ceci à la suite de l'appel du président national Maurice BOUYOU en septembre 1995 (aux Quinconces à Bordeaux avec 1 800 retraités, dont un bus improvisé de 55 volontaires gersois ; un retour très enthousiaste).

Hubert LABENELLE

Non à des retraites de misère !

Le 3 novembre 2023, l'AICRA 32 a tenu sa 26^e assemblée générale à AIGNAN, au pays de l'armagnac. Tous les parlementaires étaient présents. Une retraite à 1 200 euros pour toutes et tous relevait d'un sujet principal. La loi Chassaigne 3 sera déposée en avril ou mai 2024. La dématérialisation, le pouvoir d'achat, les déserts médicaux, les EHPADS ont été rappelés tout au long de cette assemblée. En conclusion, la motion a été lue et approuvée à l'unanimité.

Josyane MARITAN,
secrétaire générale



PUY-DE-DÔME

Assemblée générale

Près de 160 participants de toutes les contrées du département ont assisté à l'assemblée générale de l'Association Départementale des Retraités Agricoles, le 13 octobre 2023 à Parent. L'occasion de faire le point sur les lois Chassaigne 1 et 2. La première concerne l'attribution d'une pension à hauteur de 85 % du SMIC aux chefs d'exploitation, à carrière complète, et la seconde, la revalorisation des retraites agricoles les plus faibles, essentiellement à destination des conjointes et aides familiaux. La directrice adjointe de la MSA, accompagnée de la cheffe du service des retraites s'est évertuée à clarifier les applications de ces lois, tâche ingrate au vu de la complexité du sujet. La présence du député André Chassaigne et de son suppléant Julien Brugerolles, a permis d'approfondir les réelles améliorations à apporter à ces lois qui laissent de côté, bon nombre de bénéficiaires. En effet, l'écrêtement qui consiste à la prise en compte des autres pensions pour le calcul des 85 % du SMIC, a automatiquement éliminé 100 000 bénéficiaires sur les 330 000 retenus dans la loi initiale. À la demande de l'ANRAF (Association Nationale des Retraités Agricoles de France), une nouvelle loi Chassaigne 3 doit réparer les injustices induites par cet écrêtement, notamment pour les



Les parlementaires, les représentants d'organismes et les responsables de l'ADRA 63.

veuves dont la pension de réversion est comptabilisée, ainsi que les 10 % de bonus à partir de 3 enfants. Néanmoins, le président Bernard Favodon déclarait que ces lois constituaient des avancées importantes. En effet, les augmentations des pensions se situent autour de 105 euros mensuels pour les chefs d'exploitations (230 000 bénéficiaires) et de 75 euros pour les conjointes et aides familiaux (214 000 attributaires). « Nous sommes encore loin de la parité Homme-Femme et des retraites à hauteur du SMIC » affirmait-il en conclusion de son rapport moral. Del-

phine Lingemann, députée, dans une déclaration applaudie, s'est engagée à soutenir son collègue André Chassaigne dans sa prochaine proposition de loi qui doit rattraper les ayant-droit, injustement exclus. Michaël Baré, suppléant de Christine Pires-Beaune confirmait le soutien de la députée depuis le début, aux côtés d'André Chassaigne. Toutes ces déclarations devraient aboutir à nouveau à un vote à l'unanimité de l'Assemblée Nationale, comme cela a été le cas lors des propositions de lois précédentes.

Bernard FAVODON,
président ADRA 63

Vivre ou... survivre ?

Une année va s'éteindre, une autre va voir le jour. La vieillesse déjà bien installée se complique au fil des jours. Les portes de l'EHPAD s'entrouvrent-elles ? Non, n'y pensons pas, car nos miséreuses retraites sont à des lieux de couvrir ces 2 200 euros mensuels, et solliciter nos enfants, nous ne le souhaitons pas. Alors que faire ? Solliciter la grande faucheuse pour qu'elle passe à l'action !! Bien triste façon d'envisager l'avenir après avoir tant trimé. Alors que nos dirigeants se gavent sans aucun scrupule, ils oublient que quelque part dans leurs petits villages de campagne, des personnes âgées, des femmes veuves en particulier, comptent afin de

boucler les fins de mois. OUI, c'est bien cela la vie des veuves issues du monde agricole. Ces femmes qui ont travaillé toute une vie pour élever les enfants, aider leur mari aux travaux de la ferme et des champs, entretenir la maison, etc... Aujourd'hui, ces femmes seules sont privées de l'augmentation de leur retraite. Augmentation dont ont bénéficié les conjointes d'exploitants en couple. Tout ça, parce que la réversion de leur mari décédé a été prise en compte, injustice flagrante. La réversion est un droit acquis et l'augmentation concerne la retraite de la conjointe « survivante » car ces femmes-là, survivent plus qu'elles ne

vivent, et ce, au prix de nombreuses privations. 1 000 euros maximum et très souvent moins, hélas !!! Sachant que l'on soit un ou deux à vivre sous le même toit, nombre de charges restent les mêmes.

Nous réclamons simplement nos droits, pas des privilèges, mais ce qui nous est dû et le droit de traverser cette dernière étape de notre vie, dignement.

En espérant des jours meilleurs, je souhaite à toutes et tous, une très bonne année 2024.

Pierrette DELAVET,
secrétaire générale
ADRA du Puy-de-Dôme

HAUTE-VIENNE

Assemblée générale

L'assemblée générale de la section des anciens de l'agriculture s'est tenue le 23 octobre 2023 au Lycée agricole les Vaseix, lieu qui n'a pas manqué de rappeler quelques souvenirs à certains d'entre nous, notamment lors de la présentation de l'établissement scolaire par son directeur. Les retraités agricoles, toujours mobilisés, ont encore une fois attiré l'attention sur la faiblesse de leurs retraites eu égard à l'investissement de toute une vie, même si des avancées significatives ont été relevées au cours de ces dernières années de revendications.

Cette assemblée générale à laquelle participaient le vice-président du Conseil départemental, le président de l'ANRAF, le président de la Chambre d'agriculture, le directeur du Lycée agricole, la présidente de la SNAE ainsi que l'animatrice de la FDSEA, a permis de traiter, non seulement le problème des retraites, surtout celles des conjointes, mais aussi toutes les difficultés liées à la ruralité.



Le président Daniel Deschamps pendant son intervention.

Nos trois députés et nos deux sénateurs n'ayant pu se libérer, nous ont transmis leurs excuses et nous ont assurés de tout leur soutien.

La particularité du fonctionnement de notre association départementale, est que nous adhérons à deux structures nationales et ceci depuis la création du syndicat des anciens exploitants de la Haute-Vienne.

Cette année, deux nouveaux cantons nous ont rejoints et les nouveaux adhérents ont pu participer à nos travaux.

Le journal "Le Retraité Agricole" est distribué à tous nos adhérents et fu-

turs adhérents et tous les deux mois, une page leur est consacrée dans le journal agricole "l'Union des territoires" qui leur est aussi envoyé gratuitement, et où ils peuvent trouver des informations sur les avancées en matière de revalorisation des retraites des non-salariés agricoles, mais également quelques billets d'humeur sur l'agriculture en général et ses contraintes en tout genre.

De plus, nous avons signé une convention de groupe avec Mutualia pour l'assurance santé et nous réfléchissons actuellement sur la mise en place d'une assurance "dépendance".

LOT-ET-GARONNE

Énergies financières renouvelables à exploiter !

Suite à un appel à la solidarité par les Restos du cœur afin d'être capables de boucler leur budget, Bernard ARNAULT, 1^{er} fortune de France, fait un don de 10 millions d'euros.

Des membres du Gouvernement, des politiques ont salué son geste à grand renfort de déclarations médiatiques. M. ARNAULT passe une fois de plus pour un grand bienfaiteur de la Nation : «Une charité bien orchestrée».

D'après des magazines, sa fortune s'élève à plus de 200 milliards d'euros et ce don représenterait 0,005 %, ce qui ramené au revenu qui nous est proche, équivaldrait à un don de 5,57 €.

Alors, je me suis pris au jeu de calculer ce que cela représenterait pour M. ARNAULT et les 42 milliardaires français du CAC 40, le 1 milliard d'euros nécessaire pour revaloriser tous les honoraires à 85 % du SMIC avec la parité des retraités agricoles. Il suffirait d'un petit don de leur part, de façon pérenne, de

23 millions chacun avant exonération d'impôt, équivalant à un don d'environ 12 € à notre niveau.

Je sais que notre grand défenseur, le député communiste André CHASSAIGNE, a l'intention de revenir sur sa proposition d'origine, celle d'un prélèvement minime sur les transactions financières des grandes fortunes.

Bien sûr, il va devoir encore une fois convaincre ses collègues de droite et de gauche, à s'engager en direction d'une authentique volonté politique.

Une fois n'est pas coutume, le bon sens peut l'emporter. Quand on se permet de louer un yacht à 210 000 € la semaine à un prix de 130 millions, consommant 2 500 l/heure et 190 000 l/par an de gasoil qui plus est, est exonéré de TVA alors que dans le même temps, on taxe à nouveau le gasoil agricole.

À tout ceci s'ajoute la fraude fiscale organisée de 100 milliards par an. Vraiment deux poids et deux mesures diffi-

ciles à encaisser !

C'est une situation ahurissante. Ces exemples de sommes évoquées donnent le tournis au point qu'elles perdent toute signification aux yeux du grand public. Face à cette caste, faire appel à la solidarité peut paraître osé.

Ce sont des êtres comme nous, à la différence qu'ils sont insensibles face aux pauvres.

Ils n'y pensent pas, mais sans les payans, pas d'alimentation, pas d'abus, pas de vie !

Je ne supporte pas l'argument « oui mais, il n'y a pas de sous, trouvez-en » eh bien j'en ai trouvé !

Il nous reste à clarifier la situation, organiser une lutte pour la dignité, avec courage, audace et détermination.

Ensemble, interpellons les Élus État-Nation et privilégiés, pour une société pour quoi pas plus humaine ! "Aidons-nous les uns les autres" (Réf. Bible).

Guy SOULAGE, Président ADRA 47

DORDOGNE

Assemblée générale

L'Association départementale fêtait les cinquante ans de son existence, devant environ 700 retraités agricoles, du député Jean-Pierre CUBERTAFON, des suppléants et attachés parlementaires, de la sénatrice Marie-Claude VAREILLAS et du sénateur Serge MERILLOU, du président du Conseil départemental Germinal PEIRO, des élus régionaux et départementaux, des présidents de la MSA et de la Chambre d'agriculture, des représentants des syndicats agricoles de la Confédération Paysanne, de la Coordination Rurale, de Cassiopéa,

du G9 (syndicat de salariés) et de l'ANRAF.

Dans son rapport moral, le président Roger TRÉNEULE rappela l'intérêt particulier de cette assemblée générale 2023, c'était le cinquantenaire de la fondation de l'association départementale des retraités agricoles de la Dordogne, déclarée à la préfecture de la Dordogne, le 4 février 1973. Son président fondateur se nommait GUIONI-CHATEAU. C'était la première création en France d'une telle organisation agricole qui avait pour mission de défendre les intérêts généraux et

particuliers des retraités(es) non-salariés(es) de l'agriculture.

Après lecture des rapports d'activité, financier, et moral du président, tous votés à l'unanimité, les interventions de la présidente de la commission féminine de l'ANRAF, des parlementaires, des syndicats agricoles, des présidents, des questions dans la salle et le vote de la motion, le président du Conseil départemental clôtura cette assemblée générale qui marquera la vie de l'ADRA 24 et qui se termina par un excellent repas.

ADAR 37 (INDRE ET LOIRE)

L'inflation nous a raflé les 85% du SMIC

L'Adar 37 a tenu son assemblée générale le 21 avril 2023.

L'occasion, bien sûr, de faire le bilan d'une année d'activités et de mesurer le progrès d'être enfin parvenus à 85 % du smic pour seuil minimum de nos retraites, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2022. Hélas, force est de constater que depuis février 2022 (date du déclenchement de la guerre en Ukraine), les signaux économiques ont viré au rouge. Ce fut l'éclatante démonstration que les matières premières agricoles sont un enjeu stratégique et géopolitique du 1^{er} rang, équivalent à celui de l'énergie (pétrole et gaz notamment).

Depuis lors, ce n'est que l'inflation galopante pour les produits alimentaires de première nécessité et les biens de consommation de base.

Il en est de même pour l'énergie, ce qui a bouleversé les ratios économiques de la production, de la transformation et des transports de marchandises.

De là, découlent des réajustements de salaires, des prix en hausse, de l'électricité plus chère, du carburant plus cher,...

Et nos retraites agricoles, pourtant revalorisées de 100 à 150 € en moyenne suite à la loi "Chassaigne 1" (les 85 % du smic) se retrouvent laminées par cette inflation brutale et mal maîtrisée. Par cet "effet domino", c'est toute la



Une partie du bureau de l'ADAR 37.

chaîne des services (garagistes par exemple), des soins médicaux, des assurances, aussi bien mutuelles-santé que assurances habitat et automobile qui se trouve affectée.

Et ce qui semble avoir été donné de la main droite se retrouve repris par la main gauche.

Notre pouvoir d'achat, finalement s'est dégradé.

C'est ce qui ressort de nos discussions en interne au niveau de l'ADAR 37 et qui mérite une réponse politique.

Il y a urgence à ce que ce point-clé de l'indexation annuelle de nos retraites sur les 85 % du smic net soit acquis !

Ce qui n'est pas le cas actuellement !

Au contraire, cette érosion du pouvoir d'achat à laquelle nous assistons, fait qu'au bout de 5 ans, soit en 2027, nous n'aurons plus que 78 à 80 % du smic. C'est intolérable !

Nous comptons et œuvrons avec l'ANRAF pour que cette nouvelle proposition de loi "Chassaigne 3" soit conduite à son terme. En espérant que l'ensemble des députés, par-delà les clivages politiques, sauront garder raison de la préservation du pouvoir d'achat des retraités agricoles.

Il en va de la responsabilité et de la crédibilité de la représentation nationale.

Jean-Pierre FÉTIVEAU

ADRA 03

L'histoire de notre combat n'est pas terminée

L'assemblée générale de l'ADRA 03 s'est déroulée le vendredi 20 octobre à Saint-Menoux. Un rassemblement de 160 personnes, dans la continuité des précédents, par contre, très offensif. À juste titre, tant les sujets sont nombreux et inquiétants.

Cette réforme des retraites qui s'ajoute, malgré la contestation sans précédent de la rue et d'un grand nombre de politiques, fera travailler les agriculteurs deux années de plus, sans sourcilier sur le nombre d'heures de travail effectuées tout au long de la carrière. L'impression de mépris est toujours bien présente et perdure malheureusement. Dans l'histoire de la paysannerie de notre département et d'ailleurs, des générations ont subi et vécu une oppression et un mépris total.

Et puis, début 1900, dans le secteur de Bourbon l'Archambault, quelques hommes se sont rebellés, se sont réunis et dans un contexte très nauséabond pour eux, ont créé un syndicat qui, au fil du temps, a fait des émules : Le syndicalisme agricole était né ! L'objectif principal était la reconnaissance du tra-



La tribune au grand complet.

vail paysan et l'évolution du métier. L'ADRA 03 qui organisera le congrès de l'ANRAF le 7 Juin 2024 sur ce secteur, a décidé de rendre un hommage à ces pionniers.

Grâce à ces gens et au fil des générations, les choses ont changé, beaucoup changé même. Mais pour autant, notre secteur d'activité reste très en retard sur le plan social par rapport à d'autres catégories socio professionnelles.

Il faut continuer la lutte qui servira à

des milliers de retraités(es) agricoles actuels(les), mais également, aux futurs(es) retraités(es).

C'est le combat de notre association, relayé par l'ANRAF, en travaillant avec des décideurs politiques ayant pleinement conscience de nos problèmes et qui ont la volonté de faire bouger les lignes.

Alain MERCIER,
président de l'ADRA 03

ADRA DES DEUX-SÈVRES

Le bon sens paysan !...

Le 10 novembre dernier, Guy MIALON, membre de notre association, s'en est allé. À Louissette son épouse et à toute la famille, l'ADRA 79 présente ses sincères condoléances.

Nous avons récemment rencontré deux de nos trois parlementaires pour leur exposer nos revendications, en particulier sur la parité entre les retraites des conjoints, généralement les épouses, et celles des chefs d'exploitations, et ce, quelle que soit la date de cessation d'activité. Comme à l'habitude, ceux-ci ont bien pris note de toutes nos doléances, mais il est possible que nous soyons obligés de les revoir pour nous rappeler à leur bon souvenir, craignant qu'ils ne soient atteints de surdité ou, comme l'a chanté Jeanne Moreau, que leur mémoire flanche.

Ayant tellement entendu dire que nous étions les pollueurs de la planète avec nos petites voitures essence ou diesel et que nous devons nous convertir

à l'électricité, nous aurions fini par le croire si ce n'est que nous avons pour nous, le bon sens paysan. Imaginez un instant, à condition d'en avoir les moyens, que pour aller au congrès de l'ANRAF, nous ayons tous une voiture électrique ; combien de bornes de recharge seraient nécessaires pour que le soir nous puissions repartir ? Après cela, le réseau de la ville d'accueil pourrait-il supporter le choc ? Quelle aberration ! Pour ceux qui n'auraient pas regardé le 16 novembre dernier, « Cash Investigation, le monde des ultra-riches », émission produite par Élise Lucet, il est intéressant d'apprendre que la barcasse de Bouygues consomme en un an, plus qu'un millier de nos voitures, et celle de Pinault, autant que deux mille cinq cents ! Quelle indécence ! Et ceci avec du gazole ne supportant ni taxe pétrolière, ni TVA, c'est-à-dire à moitié prix !

Pendant ce temps, nos dirigeants

nous ressassent qu'il est nécessaire de réduire notre consommation, que peut-être, ils vont devoir procéder à des coupures durant l'hiver et, dans le même temps, nous invitent à acheter une voiture électrique que nous rechargerions à notre borne qui sera peut-être déconnectée !

De qui se moque-t-on ? Il y a encore ici, quelque chose que le bon sens paysan ne peut comprendre, sans doute par notre manque d'instruction ! Montequieu avait pourtant dit : « le paysan n'est pas assez savant pour raisonner de travers ». De là à conclure que la fréquentation des grandes écoles nuit, il y a un pas que je n'oserais franchir.

En attendant de nous revoir à Bourbon-l'Archambault, et malgré toute cette noirceur ambiante, l'ADRA 79 souhaite à toutes et tous, une Bonne Année 2024 et surtout une Bonne Santé, bien le plus précieux.

Jean-Paul AYRAULT

Compte rendu de l'assemblée générale

L'assemblée générale de l'ADRA 33 (Association Départementale des Retraités Agricoles de la Gironde) a eu lieu le vendredi 15 septembre 2023 à AILLAS, en présence de Roger TRÉNEULE, président de l'ANRAF, Stéphane LE BOT, vice-président du Conseil départemental délégué à l'agriculture, Francis LARGEAU, vice-président de la MSA, Andrée GUILLOU, présidente de la Commission féminine de l'ANRAF, ainsi que les attachés parlementaires des députés et sénateurs qui ne manqueront pas de rapporter nos propositions à nos élus.

Après les mots d'accueil de monsieur le maire, les travaux de notre assemblée générale ont débuté par la lecture du rapport d'activité de notre association au niveau départemental, mais aussi au sein de l'ANRAF, suivi du rapport financier qui laisse apparaître un léger déficit sur l'exercice 2022/2023.

Lors du renouvellement du conseil d'administration, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres, Alain LANOIRE et Serge TALLET. Un nouveau bureau a donc été élu à l'issue de la réunion du 28 novembre dernier à AILLAS.

L'intervention de M. Francis LARGEAU, vice-président de la MSA Gironde, a été l'occasion de nous présenter les démarches et le travail accomplis par son organisme, dans la mise en place des revalorisations des retraites agricoles, et d'en comprendre toute la complexité qui découle de la nouvelle réforme des retraites.

Roger TRÉNEULE ouvre le débat à partir de la motion présentée par l'ANRAF qui

- constate que le montant des retraites agricoles des chefs d'exploitations revalorisé à 85 % du SMIC net, reste encore en dessous du seuil de pauvreté,
- exige que la revalorisation du minimum des retraites agricoles soit indexée à 100 % du SMIC net,
- exige la revendication essentielle,



Les présidents national et départemental entourés des élus et responsables.

à savoir : la parité des retraites agricoles des aides familiaux et des conjoints, principalement les femmes, avec celles des chefs d'exploitations,

- exige le maintien d'une conférence annuelle sur les retraites agricoles qui réunira autour des ministres de l'agriculture et des Affaires sociales, tous les acteurs concernés,
- demande le relèvement du seuil fiscal de référence, de façon à supprimer la CSG et le CRDS pour les revenus annuels inférieurs à 35 000 euros pour un couple et 25 000 euros pour une personne seule,
- demande la suppression de l'écêtement pour les poly-pensionnés.

Tous les acteurs présents, sensibles à nos revendications, ont pris note de nos demandes et nous ont assurés de leur soutien quant à la 3^e proposition de loi d'André CHASSAIGNE, député du Puy-de-Dôme, qui devrait être déposée au printemps 2024.

Et la condition féminine, on en fait quoi ?

J'espère que 2024 sera l'année de la condition féminine, car il est temps que les choses changent pour tous les conjoints(es) et les aides familiaux qui ont toujours des retraites de misère malgré la petite revalorisation de 2022.

Avec toutes ces actions en cours sur la condition féminine, peut-être serait-il bon d'y ajouter l'action de l'ANRAF afin de faire bouger les lignes.

Enfin, nos attachés parlementaires se sont engagés à nous obtenir un rendez-vous avec M^{me} Bérengère COUILLARD (ancienne députée de la Gironde), ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité de l'Égalité des Chances.

Jean-François LACAMPAGNE,
président de l'ADRA 33

Le mot de la commission féminine

Être femme d'agriculteur n'est pas toujours simple, Être agricultrice active ou retraitée, l'est encore moins.

« Il est où le patron ? » - « Vous pouvez me le passer ? ».

Nous sommes tout simplement catégorisées. C'était et c'est encore le cas, un métier à plein temps durant toute une vie, pour une pension de retraite souvent plus que modeste.

Nous, veuves agricultrices, retraitées, conjointes d'exploitants ou femmes d'agriculteurs sommes à la fois témoins et victimes.

Bien que battantes, nous demeurons en première ligne de ce combat pour la parité au niveau de nos retraites, pour notre survie. Nos revendications sont légitimes pour la reconnaissance du travail considérable que nous avons accompli. Grâce à notre ténacité au sein de l'ANRAF, nous sommes sorties, assez récemment, de la longue invisibilité professionnelle où l'absence de statut officiel nous avait cantonnées, nous qui avons été longtemps considérées comme « épouses d'agriculteurs » ou « sans profession ».

Avec l'âge qui avance, et avant que l'on soit voûtée, vidée et alourdie sous le poids de la fatigue accumulée, continuons d'être les pionnières en nous mobilisant, toutes ensemble, pour faire reconnaître nos droits. Alors que l'on s'est tuée à la tâche, nous les femmes les oubliées de la Nation, dénonçons et refusons de continuer à percevoir une retraite minable, bien en dessous du seuil de pauvreté ! Combien de temps encore allons-nous continuer à accepter cette situation honteuse ?



Source : Campagnes solidaires

Le 1^{er} janvier 2024, les retraites doivent être revalorisées de 5,2 %. Ce n'est même pas à la hauteur de l'inflation, que nous femmes retraitées, subissons de plein fouet !... Nous attendons également beaucoup de la proposition de loi Chassaigne 3 qui devrait réparer les manquements et les injustices des 2 autres lois.

Restons mobilisées ! La parité et l'égalité avec les chefs d'exploitations, doivent rester notre cheval de bataille

pour toutes les femmes non salariées agricoles.

N'acceptons plus d'être les exclues du monde du travail et de la société ! Mais, quand je suis fatiguée et que je repense à toute cette vie de labeur, je me dis que je suis quand même fière de moi !...

Alors, à l'ANRAF, on compte sur vous... mais j'en appelle aussi au soutien de tous(es) nos élus(es).

La présidente, Andrée GUILLOU

LOT-ET-GARONNE

Tristesse et mépris !

Pour pallier à nos maigres pensions de retraite, le législateur en son temps, avait fait en sorte de permettre aux anciens exploitants(es), de garder quelques hectares de terre appelés "parcelles de subsistance", destinées pour notre consommation personnelle ou pour la vente des produits récoltés. Le règlement établi par les États membres de la Communauté Européenne instaurait la PAC (Politique

Agricole Commune) et nous permettait de conserver le versement des aides aux cultures produites sur les dites « parcelles de subsistance », ce qui était un petit plus pour notre retraite. C'était trop beau... Hélas !!!

Fin d'année 2022, voilà que le couperet tombe sans bruit, sans avertissement : « La suppression de l'aide PAC sur les "parcelles de subsistance" sera effective au cours de l'année 2023 ». Il

est vrai qu'en cette période d'inflation galopante, la période est bien choisie. Mais le plus surprenant est que personne ne rouspète et se manifeste contre cette injustice !

Honte à ceux qui ont décidé de nous anéantir un peu plus ! Alors, bougeons-nous !

**Alain GOULINA,
Lot-et-Garonne**

Mal-être en agriculture

Sur proposition d'Olivier DAMAISIN, coordinateur national interministériel du "mal-être" en agriculture, l'ANRAF a accepté de participer aux travaux, d'une part du comité national de pilotage des plans de prévention pour mieux assurer la sécurité des personnes et des biens, d'autre part des comités départementaux concernant la prévention de situation de mal-être, les mesures d'accompagnement des agriculteurs en difficulté et la prévention du suicide.

Dans son rapport, Olivier DAMAISIN traite de la place de l'agriculture dans la société et des causes multiples de son mal-être. Dans les années 50, l'agriculture s'appuyait sur le modèle d'exploitation familiale, qui depuis a beaucoup évolué pour des questions à la fois sociales et économiques. La relation de l'agriculteur à son territoire a brutalement changé et il doit maintenant exercer son métier dans un contexte qui s'est radicalement transformé.

L'augmentation de la taille des exploitations et des troupeaux sont devenus source de pénibilité, de fatigue et de maladie. Le temps de repos est devenu rare. L'isolement, l'absence de perspectives de transmission, la concurrence et l'instabilité des marchés induisent des chutes de revenus. S'y ajoutent :

- les orientations et les investissements

rendus improbables dans un contexte économique incertain,

- l'endettement, la complexité des démarches administratives, les normes et leurs investissements,
- les crises climatiques, les crises sanitaires, la défiance du consommateur qui exige davantage de qualité et de traçabilité,
- la protection de l'environnement et le bien-être animal,

qui sont autant de difficultés auxquelles l'agriculteur doit maintenant faire face. L'accumulation de facteurs aussi différents, jusqu'alors peu considérés dans leur ensemble, génère aujourd'hui une forte pression sur l'exercice du métier d'agriculteur.

C'est pour ces multiples raisons que des plans nationaux et des travaux de recherche visent à comprendre les causes du risque suicidaire dans le monde agricole et que de nombreuses actions portées par l'État, les organisations professionnelles ou associations sont maintenant déployées dans les territoires pour détecter et accompagner les agriculteurs sujets au mal-être et au risque suicidaire. Dans ce but, plusieurs dispositifs sont mis en place pour :

- identifier suffisamment tôt les agriculteurs en difficulté,
- mobiliser et former les sentinelles,
- coordonner les mesures de prévention,



Le silence des suicides... des chiffres qui font froid dans le dos.

- accompagner les agriculteurs en difficulté, précocement, globalement et gratuitement,
- accompagner les jeunes dans leur projet d'installation,
- prévenir à l'approche de la retraite les difficultés concernant la transmission,
- communiquer de façon positive auprès du public.

Je suis sûr que ces actions mises en place dans nos territoires ruraux permettront de connaître très rapidement, grâce à une écoute attentive et efficace des nombreuses difficultés des exploitants, les personnes en difficulté et de les orienter vers des structures susceptibles de les aider.

Roger TRÉNEULE,
président de l'ANRAF

ADRAF DES LANDES

Assemblée générale du 6 octobre

Aucun élu n'était présent. Un député sur trois excusé, un sénateur sur deux excusé, le MODEF des Landes excusé, ainsi que le Conseil régional. Cependant, les échanges ont été nombreux.

Pourquoi payer des cotisations de solidarité à la MSA, puisque ceux qui ont plus de 67 ans et qui ont gardé une parcelle de subsistance de moins de 2 ha 20, ne perçoivent plus les aides de la PAC ?

Cette question a été posée à la MSA en date du 3 juin 2023. Réponse : trouvez un associé de moins de 67 ans et là vous aurez droit à la prime PAC.

Pourquoi une redevance à l'AGIL (Association de Gestion de l'Irrigation Landaise), puisque nous n'avons plus droit à la PAC ?

Question posée à la DDTM (Direction

Départementale des Territoires et de la Mer). Réponse : Effectivement, il existe un vide juridique. Il faut rencontrer les sénateurs et leur demander de combler ce vide juridique.

En ce qui concerne l'augmentation des retraites, il ne faut pas donner un pourcentage, mais une augmentation identique à toutes et tous, tout en sachant que la retraite de base varie pour chacun.

Que penser de la retraite calculée sur les 25 meilleures années ?

Tout d'abord, ce seront les nouveaux retraités agricoles qui pourraient y avoir droit à partir de 2026, mais là aussi, avec une carrière complète de chefs d'exploitations, soit 43 années de cotisations.

Quelques informations pour les exploitants retraités :

- Ceux qui continuent à utiliser leur tracteur sur leurs parcelles de subsistance : permis de conduire obligatoire.
- Ceux qui apportent leur aide à un agriculteur en activité avec du matériel rattaché à l'exploitation de ce dernier : dispense de permis de conduire.
- Ceux qui apportent une aide à un agriculteur en activité avec leur propre matériel : carte grise maintenue à leur nom.
- S'il s'agit d'une exploitation reprise par le conjoint ou un enfant, la dispense du permis de conduire s'applique.
- S'il s'agit d'une aide sur une autre exploitation, la possession du permis de conduire est obligatoire.

Claude BIREMONT, secrétaire

Le billet d'humeur de la présidente

Très sensible sur le fonctionnement des EHPAD, celles-ci malheureusement, ne sont pas souvent une alternative à nos choix pour finir nos vieux jours. Hélas, nos pensions de misère ne nous permettent pas de subvenir aux montants mirobolants de ces hébergements. De plus, la gestion de ces établissements, basée sur profits et rentabilité, les conduit à faire des coupes sombres sur le personnel en journée : plus d'infirmière de nuit, juste un minimum de personnes, souvent sans qualification. La qualité des soins, la prise de douche, l'aide au repas... se font « au pas de charge » et « au lance-pierres », au détriment des résidents qui paient cher, un service qu'on leur doit et qui n'est pas rendu. Dans certains EHPAD, c'est « couche obligatoire », même pour ceux qui ne sont pas incontinents. On leur offre quelques activités en compensation, ou bien, on les laisse assis dans leur fauteuil devant une télévision qui fonctionne pour le décor. Les familles

s'en rendent bien compte, dénoncent cette situation, mais les lignes ne bougent guère. Des frais pour le moins abusifs, encaissés par certains services médicaux et paramédicaux extérieurs peu scrupuleux, qui n'hésitent pas à facturer des prestations alors que leur temps d'intervention se limite souvent à quelques minutes de discussion avec les résidents, plombant ainsi le déficit de la Sécurité Sociale, histoire d'arrondir ses fins de mois personnels.

Toutes ces affaires, à travers la presse, qui ont secoué l'actualité dans notre pays et ont ouvert les yeux, à la suite desquelles certaines familles ont porté plainte, sont des preuves tangibles d'une certaine forme de maltraitance de nos anciens, notamment dans notre département. La compassion et le respect pour nous personnes âgées, qui avons tant travaillé et œuvré dur tout au long de notre vie, n'existent plus.

Pour ma part, je suis favorable pour

ceux qui le souhaitent, au bien vieillir et finir sa vie à la maison. Des structures et organismes à domicile existent : aides ménagères, soins infirmiers par les services hospitaliers, portage de repas,... dont une partie des frais est souvent prise en charge par les Conseils départementaux et la Sécurité Sociale. Des passages réguliers matin et soir pour le lever et le coucher sont aussi organisés, mais il devient compliqué de trouver du personnel volontaire et disponible pour travailler un peu tard le soir, surtout pour les jeunes qui ont encore des enfants à la maison. Mais il va bien falloir trouver les bonnes solutions et les moyens pour y arriver.

Dans tous les cas, nous aspirons à une fin de Vie plus Humaine, que l'on nous apporte un peu d'Amour, de Reconnaissance et de Respect pour ne pas sombrer complètement dans l'abandon.

Yvette MARCUZZO,
présidente du Tarn-et-Garonne

Compte-rendu de l'AG de l'ADRA 82

Cette année, notre assemblée générale s'est tenue à Negrepelisse et a été une réelle réussite. Les adhérents sont venus très nombreux s'informer des nouvelles mesures mises en place. À travers les rapports d'activité et financier, ils ont pu constater l'engagement de tout le conseil d'administration et la bonne gestion de notre association. Le rapport moral où tout a été dit, a fait l'unanimité au sein de l'assemblée.

Hormis le sénateur François BONHOMME, excusé, tous nos élus étaient présents, dont Valérie RABAULT qui travaille de concert avec André CHASSAIGNE, député du Puy-de-Dôme, sur nos revendications et les lois qui en découlent. Comme d'habitude, nous avons déploré l'absence des représentants de la Préfecture.

Nos activités :

- Une présence au plus près de nos adhérents,

- La tenue de nos réunions cantonales et de notre assemblée générale,
- L'organisation en 8 secteurs de notre implantation sur le département et la mise en place de relais supplémentaires dans les zones trop étendues,
- Notre participation au congrès de l'ANRAF ainsi que nos déplacements aux assemblées générales des départements voisins,
- Notre implication dans le ramassage des cotisations, très souvent effectué au porte à porte,
- Le suivi de certains de nos adhérents dans la difficulté, par la prise de nouvelles régulièrement.

Nous nous efforçons de préserver et de maintenir ces contacts importants à nos yeux pour plusieurs raisons :

- L'importance pour nous de garder ce lien social si indispensable dans notre milieu rural,
- Éviter l'isolement de notre popula-

tion vieillissante au sein de notre association,

- Détecter la souffrance, le mal-être et les besoins éventuels de nos adhérents pour leur apporter une aide, les aiguiller vers les services adéquats, là où s'arrête notre compétence.

Bien sûr, tout ceci repose sur notre bénévolat et sur notre propre temps.

Mais nous, à l'ADRA 82, nous œuvrons pour améliorer le quotidien de tous les retraités agricoles, quand il s'agit de défendre « son propre bifteck » comme l'on dit.

Quand nos demandes et nos revendications sont légitimes, reconnues par tous, il est facile de venir nous rejoindre et d'adhérer à notre association – et même de vous intégrer dans nos équipes dirigeantes – Nous comptons sur vous et n'hésitez pas à vous faire connaître et participer à la vie de notre ADRA 82.

Yvette MARCUZZO

TARN-ET-GARONNE

Reconnaissance



Par le travail accompli, par ses prises de position toujours fortuites et appropriées, par son engagement de tous les instants en tant présidente de l'ADRA du Tarn-et-Garonne, Yvette MARCUZZO s'est vue remettre la médaille du Département des mains de Michel VEILL, président du Conseil départemental.



ASSOCIATION DES RETRAITES AGRICOLES TARNAIS

Pour une retraite à 100 % du SMIC

L'ARA Tarnaise, adhérente à l'AN-RAF (Association Nationale des Retraités Agricoles de France), s'associe totalement à travers la motion nationale, à soutenir toutes les revendications concernant les améliorations des conditions de vie des retraités(es) agricoles.

À travers les démarches et activités de notre association tout au long de l'année auprès des anciens(es), il en est une essentielle qui fait notre fierté, et pour laquelle notre engagement reste entier, c'est la distribution des colis alimentaires aux veuves, veufs, malades et handicapés membres de notre association.

Nous travaillons ensemble, sous l'égide de la Conseillère technique du travail social, avec la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations du Tarn). Et ce n'est pas moins de 400 km que parcourent les membres du bureau de l'ARA 81 pour assurer le dépôt des colis (12 kg) au domicile de chaque bénéficiaire.



Réception d'un colis alimentaire.

Nos actions de proximité en faveur des personnes modestes, pour lesquelles ces colis apportent une aide et un réconfort à la fois matériel et moral, nous ont valu les remerciements et les

félicitations de cet organisme. Bonne Année 2024 et Bonne Santé à tous.

Michel SABIN,
président de l'ARA tarnaise

Bon à savoir

Afin de lutter contre l'isolement, les bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) auront droit à partir du 1^{er} janvier 2024, à deux heures supplémentaires par semaine dédiées à l'accompagnement et au maintien du lien social.

MISE EN GARDE

Qui n'a pas reçu un coup de fil très bref tel que vous n'avez pas eu le temps de décrocher ? C'est ce que l'on appelle un "ping call". Or, il s'agit bien d'une arnaque qui se développe : le numéro à l'origine de l'appel en absence est surtaxé. Alors pour contrer ces "escrocs" qui utilisent de nouvelles ruses pour nous inciter à rappeler, à commencer par l'utilisation de numéros qui nous semblent "normaux", pas de panique : un numéro info escroquerie, le 08 11 02 02 17. La personne qui cherche vraiment à vous joindre rappellera ou vous laissera un message.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous ne pouvez ou ne savez pas comment envoyer votre courrier depuis internet, alors découvrez l'offre e-lettre rouge mise en place par la Poste.

Il vous suffit de vous adresser à votre facteur ou d'appeler le 3631 (service gratuit + prix d'un appel) ou de vous rendre à votre bureau de Poste.

- Écrire votre courrier chez vous, le remettre à votre facteur ou à la Poste qui l'imprimera, le scannera via internet, ou le mettra sous pli et l'expédiera à la date de votre choix – ceci sous le contrôle d'un chargé de clientèle assermenté et soumis au devoir de réserve -. Tarifs : de 1 à 3 feuilles = 1,49 € en envoi simple + 0,30 € si papier couleur + 0,50 € en option "suivi".

Ma Prime Adapt' : permettre à chacun de rester vivre chez soi le plus longtemps possible et en toute sécurité

Suite à l'abandon de la loi Grand Âge, cette aide destinée aux séniors et aux personnes en situation de handicap sera lancée au 1^{er} janvier 2024. Elle vise à financer des travaux d'adaptation du logement. En voici les contours :

Cette aide financière sera gérée par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et devrait

permettre une prise en charge de 50 à 70 % du coût des travaux pour l'adaptation de son logement dans la limite de 15 000 euros.

Elle s'adresse aux personnes propriétaires de leur logement de plus de 70 ans automatiquement éligibles à l'aide, aux personnes âgées de 60 à 69 ans, sous condition de perte d'autonomie (GIR 1 et 4 de la grille GGIR), et celles en situation de handicap à plus de 50 %.

Conditions de ressources (base des ressources totales du foyer) :

Entre 22 461 € et 27 343 € de reve-

nu annuel : prise en charge à 50 % du coût total des travaux avec un plafond de 15 000 €.

Moins de 22 461 € de revenu annuel : prise en charge à hauteur de 70 % du coût total des travaux avec un plafond de 15 000 €.

Travaux concernés : quelques exemples

Dans la salle de bains : lavabos ou vasque réglables, adaptés ou évolutifs, robinetterie adaptée avec ergos de préhension ou manettes rallongées et poignées adaptées, sièges ou strapontins de douches attachés à demeure, bacs de douches tous revêtements, manettes de préhension ergonomiques, barres d'appui, baignoire avec porte, revêtement antidérapant, etc.

Dans les WC : WC suspendus ou à poser, simples ou lavants, WC réglables en hauteur et ergonomiques, barres d'appui, lave-mains adapté, etc.

Dans les couloirs et escaliers : nez de marches antidérapants, suppressions et réductions des seuils, mise à niveau des terrasses et balcons, monte-escaliers et plateformes élévatrices, etc.

Motorisation des volets roulants ou battants et changement des volets s'ils ne sont pas motorisables, motorisation de la porte d'entrée, installation de rampes d'accès au domicile (barres d'appui, mains courantes), agrandissement des portes, installation d'un monte-escalier avec fauteuil ou debout, d'un ascenseur privatif, installation de chemins lumineux ou éclairage adapté, mise en place d'une solution de téléalarme.

Introduite dans le cadre du PLF (Projet de Loi de Finances) 2023, la mesure demande encore de nombreuses précisions utiles que nous ne manquerons pas de vous donner dès qu'elles seront communiquées par le Gouvernement.

Claudette CAILLOT,
Puy-de-Dôme

À quand la socialisation de la vieillesse ?

Actuellement, nous vivons quelques révolutions qui frappent notre société française et bousculent notre quotidien :

- La numérisation,
 - Le dérèglement climatique,
 - Le vieillissement de la population.
- Pourtant, il semblerait que le problème démographique demeure encore un enjeu relayé au second plan, comme si le fait du bien vieillir n'était pas aussi important et urgent que les deux autres.

En 2030, la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans atteindra 23,4 % de la population, soit 16,4 millions de gens et ils seraient donc plus nombreux que les jeunes de moins de 20 ans.

Partout sur notre continent, le vieillissement de la population doublé de pauvres et de nouveaux pauvres toujours plus nombreux, va s'imposer comme une nouvelle réalité appelant des réponses globales et systé-

miques. Ce choc démographique est bien moins présent dans le débat public et nous laisse comme une impression de déni. Les moyens humains nécessaires se heurtent à l'obstacle financier – quand on sait que, selon un rapport d'Oxfam, 26 milliardaires possèdent autant de richesses que la moitié de l'humanité –, de fait, il y a une problématique entre la conscience populaire et le courage politique.

Le droit au bonheur jusqu'au bout de notre vie doit mener à la conception et à la construction d'une autre société, celle de la longévité heureuse. Certes, la création d'une cinquième branche prise en charge par la société, et le financement de la prévention de la perte d'autonomie qui pèse sur les personnes âgées, leurs familles et les aidants ne seront pas des réponses suffisantes face à l'ampleur de la nouvelle donne démographique qui arrive. Ainsi, l'adaptation de la société au vieillissement doit faire partie des

grands chantiers à mener et exige une grande mobilisation de la Nation.

Concrètement, changeons notre modèle de prise en charge par une meilleure prévention concernant l'aménagement des logements, une meilleure adaptation de l'espace public, des transports, des services publics, la mise en place d'un système d'allocations proportionnées tenant compte des revenus de chacun, sans oublier de mener une lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Alors, qu'attendons-nous pour réformer notre système institutionnel, juridique et social, afin d'adapter notre société au vieillissement ?

Une société telle que la nôtre qui n'aura pas su s'adapter en temps voulu à cette réalité démographique, connaîtra un décalage énorme par rapport aux conditions de vie de millions de nos concitoyens.

Claudette CAILLOT,
Puy-de-Dôme

BIEN COMPRENDRE SA FACTURE D'ORDONNANCE :

Décryptage des restes à charge

Suite à la baisse générale des prix des médicaments, des taxes et des honoraires de dispensation (HD) sont ajoutés à la facturation.

Ces honoraires rémunèrent, entre autres, la vérification de la validité de l'ordonnance, le remplacement par des médicaments génériques, la vérification des renouvellements et de l'adéquation de la posologie prescrite, le contrôle des possibles interactions entre les médicaments prescrits, le conseil aux patients, etc.

- HC : Honoraires de dispensation complexe pour une ordonnance comportant plus de 5 médicaments ou spécialités pharmaceutiques = 0,31 € TTC,
- HDR : Honoraires de dispensation pour toute ordonnance = 0,51 € TTC,
- HDA : Honoraires de dispensation liés à l'âge. Ils sont facturés pour l'exécution d'ordonnance pour les personnes âgées de moins de 3 ans et de plus de 70 ans = 1,58 € TTC,

- HDE : Honoraires de dispensation pour les médicaments dits "spécifiques" (médicaments coûteux hors liste et qui s'appliquent généralement aux établissements hospitaliers – médecine, chirurgie, etc. –) = 3,57 € TTC.

- Honoraires facturés pour chaque boîte de médicaments délivrés en conditionnement normal (codes de prestation HD7, HD4, HD2, HD1) = 1,02 € TTC,

- Honoraires facturés pour chaque boîte de médicaments délivrés en grand conditionnement pour un traitement de 3 mois (codes de prestation HG7, HG4, HG2, HG1) = 2,76 € TTC.

- Les honoraires de dispensation complexe pour une ordonnance comportant plus de 5 médicaments sont pris en charge par l'Assurance Maladie obligatoire - RO - (100 % régime obligatoire),
- Les honoraires liés au condition-

nement sont pris en charge par le RO (au taux de remboursement de 65 %, 35 %, 15 % ou 100 % selon le type de médicament) et par la mutuelle, au titre du ticket modérateur (part des frais de santé qui restent à la charge du patient. Ils varient d'une personne à l'autre et selon l'examen, le médicament, la mutuelle et le parcours de soins coordonnés),

- Dans le cadre du parcours de soins coordonné, les honoraires de dispensation complexe (HC), pour les médicaments spécifiques (HE), liés à l'âge (HDA) ou pour toute ordonnance (HDR) liés à l'exécution d'une ordonnance sont pris en charge à 100 % (RO + mutuelle).

Autrement dit, les honoraires de dispensation et les taxes font partie intégrante de la rémunération que perçoit le pharmacien pour la délivrance de nos médicaments.

Henri BARGUES,
Président du Lot

Mon espace privé : comment s'inscrire ?

Grâce à “Mon espace privé” sur le site dlg.msa.fr, vous accédez à l'ensemble des services en ligne mis à votre disposition par la MSA pour faciliter vos démarches. Retrouvez les différentes étapes pour créer votre compte en quelques clics et recevoir immédiatement votre mot de passe temporaire par email ou SMS.

1 - Je clique sur le lien “S'inscrire”

Depuis le bloc de connexion “Mon espace privé” en haut à droite du site dlg.msa.fr

2 - J'indique mon identifiant MSA

Pour un particulier, c'est le numéro de sécurité sociale (13 chiffres)

3 - Je complète mes informations pour valider mon inscription

4 - Je reçois un code de sécurité

- Vous recevez un code de sécurité par email ou SMS, en fonction du mode de réception choisi
- Saisissez ce code puis “Valider”
- Vous recevez alors un mot de passe temporaire pour vous connecter immédiatement à Mon espace privé

5 - Je me connecte avec un mot de passe temporaire

- Connectez-vous à Mon espace privé en saisissant votre identifiant MSA et le mot de passe temporaire que vous avez reçu par email
- Personnalisez votre mot de passe
- Ça y est vous êtes connecté !

6 - Je reçois une confirmation d'inscription par courrier

Par mesure de sécurité, vous recevez également une confirmation d'inscription par courrier, à l'adresse postale connue par votre MSA.

BON À SAVOIR :

Si vous avez un problème de connexion pour accéder à votre espace privé, une difficulté sur l'utilisation d'un service en ligne, la MSA Dordogne, Lot-et-Garonne vous propose une assistance dédiée pour vous accompagner dans vos démarches en ligne.

L'assistance Internet de votre MSA est à votre disposition au 03 20 90 05 00 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30 ou en envoyant un mail à assistanceinternet.blf@dlg.msa.fr

Nos conseillers assistance Internet sont spécialisés sur la connexion et l'aide aux services en ligne. Ils n'ont pas vocation à répondre aux demandes à caractère réglementaire ou législatif.

Retrouvez le tutoriel vidéo
 “Comment vous inscrire à Mon espace privé ?”
 sur le site dlg.msa.fr
 Rubrique : “Votre MSA / Mon espace privé /
 Toute ma MSA en ligne : tutoriels vidéos”

ASPAs : une nouvelle mesure au bénéfice des allocataires

Depuis le 1^{er} septembre 2023, les seuils de récupération des montants de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPAs) sur la succession sont relevés. Une mesure destinée à inciter les bénéficiaires potentiels de cette prestation à y recourir, sans craindre pour la succession de leurs héritiers.

Présentation de l'ASPAs

L'allocation de solidarité aux personnes âgées, dite ASPAs, permet aux personnes retraitées disposant de peu de ressources de bénéficier d'un revenu minimal. Elle peut être perçue en complément d'une retraite personnelle ou de réversion.

Au décès de la personne bénéficiaire de l'ASPAs, une partie des sommes qui lui ont été versées sont récupérables sur la succession si celle-ci dépasse un certain seuil.

Ce qui change au 1^{er} septembre 2023

L'entrée en vigueur de la loi relative à la réforme des retraites relève le seuil de recouvrement sur succession de l'ASPAs, qui passe de 39 000 € à 100 000 € en métropole et le 100 000 € à 150 000 € en Outre-mer. Cette disposition s'applique aux successions ouvertes à la suite d'un décès

survenu à compter du 01/09/2023.

Si le montant de la succession est inférieur à ces nouveaux seuils, il n'y a pas de recouvrement ; les héritiers n'ont pas à rembourser les sommes perçues par le défunt au titre de l'ASPAs.

Capital et patrimoine exclu du recours sur succession

Pour les retraités du régime des non-salariés agricoles, le capital d'exploitation agricole et les bâtiments indissociables sont exclus du recours sur succession.

Vérifier son éligibilité à l'ASPAs sur mesdroitssociaux.gouv.fr

Ce portail permet en quelques clics de réaliser une simulation de sa situation pour prendre connaissance des droits et prestations auxquels on peut prétendre. Il permet également de réaliser ses démarches en ligne.

Pour se renseigner ou bénéficier de l'ASPAs, les adhérents de la MSA sont invités à contacter leur MSA ou à se connecter sur le site dlg.msa.fr et à se rendre dans “Mon espace privé”.